

LES RESSOURCES YORBEAU INC.
(“Yorbeau” ou la “Société”)

Rapport de gestion
pour la période terminée le 30 juin 2015

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 14 août 2015 et devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités du deuxième trimestre de 2015 de la Société et les notes y afférentes, ainsi qu’avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes y afférentes de l’exercice clos le 31 décembre 2014 et le rapport de gestion annuel connexe. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités du deuxième trimestre de 2015 de la Société et les notes y afférentes ont été préparés selon les Normes internationales d’information financière (les « IFRS ») et la Norme comptable internationale 34, Information financière intermédiaire (l’« IAS 34 »), publiée par l’International Accounting Standards Board (l’« IASB ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.

Certains énoncés contenus dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés comportent des risques, des incertitudes et d’autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui avaient été envisagés dans les énoncés prospectifs. La Société est d’avis que les prévisions reflétées dans ces énoncés prospectifs sont fondées sur des hypothèses raisonnables mais rien ne garantit que ces prévisions s’avèreront exactes.

Général

Au cours de la période terminée le 30 juin 2015, la Société a continué son programme d’exploration 2015 sur la propriété Rouyn et sur deux des propriétés qui ont été acquises de Ressources Cogitore Inc. (« Cogitore »), les projets Selbaie Ouest et Scott Lake. Le forage qui a été effectué au projet Scott Lake a confirmé la découverte d’une nouvelle lentille de sulfures massifs à l’extérieur des ressources minérales actuelles sur un nouvel horizon situé entre la lentille West et la lentille CFO, plus profonde. Cette nouvelle zone minéralisée, située à 60 mètres au sud de la lentille CFO, pourrait augmenter le tonnage de façon significative et avoir un effet positif sur l’aspect économique du projet. La propriété Scott Lake est déjà l’hôte de plusieurs lentilles de sulfures massifs polymétalliques. Celles-ci représentent des ressources présumées combinées de 5,45 millions de tonnes titrant 1,2 % de cuivre, 4,6 % de zinc, 0,2 g/t d’or et 34 g/t d’argent, en utilisant une teneur de coupure de 80 \$ la tonne (rapport technique préparé par Roscoe Postle Associates et déposé par Cogitore en 2011). La Société effectue présentement du forage de suivi additionnel sur cette découverte afin de prolonger la nouvelle lentille entre les deux lentilles déjà connues (les lentilles CFO et West).

La Société continue son évaluation des autres propriétés acquises de Cogitore ainsi que des propriétés acquises en vertu de la fusion avec Mines Cancor Inc. (« Cancor ») afin d’optimiser ses activités d’exploration futures.

Résultats des activités

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2015, la Société a réalisé une perte de 374 897 \$ comparativement à une perte de 929 433 \$ pour la période correspondante de l’année précédente. Ceci représente une perte de 0,01 \$ par action. Les revenus pour la période de six mois terminée le 30 juin 2015 ont totalisé 205 443 \$ (incluant un élément hors trésorerie de 158 811 \$) comparativement à 90 667 \$ pour la période terminée le 30 juin 2014. Les charges pour la période se sont élevées à 580 340 \$ (incluant des éléments hors trésorerie de 69 447 \$) comparativement à 1 020 100 \$ (incluant des paiements hors trésorerie fondés sur des actions de 185 507 \$) pour la période se terminant le 30 juin 2014. Les charges administratives pour la période ont diminué de 369 509 \$ comparativement à la période correspondante de l’année précédente principalement en raison : 1) des coûts de fusion d’un montant de 144 778 \$ engagés au cours de la période se terminant le 30 juin 2014 relativement à la fusion avec Cancor; et 2) d’une diminution des honoraires professionnels et du coût des relations avec les

investisseurs pour la période se terminant le 30 juin 2015. Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2015, la Société a encouru un total de 919 954 \$ en propriétés minières et travaux d'exploration qui ont été dépensés principalement sur les propriétés Scott Lake, Selbaie Ouest et Rouyn. La Société a encouru un total de 2 392 \$ en propriétés minières et travaux d'exploration pour la période correspondante de l'année précédente, lesquels ont été dépensés sur la propriété Rouyn. Gold Fields, qui était à ce moment le partenaire de l'entreprise en coparticipation, avait effectué le programme d'exploration.

Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente de l'information financière trimestrielle choisie pour chacun des huit plus récents trimestres complétés :

<u>Trimestre terminé le</u>	<u>Revenus</u>	<u>Perte nette</u>	<u>Perte nette par action, de base et diluée</u>
30 juin 2015	111 504 \$	(209 867) \$	(0,01) \$
31 mars 2015	93 939 \$	(165 030) \$	(0,01) \$
31 décembre 2014	16 880 \$	(228 694) \$	(0,01) \$
30 septembre 2014	18 184 \$	(361 672) \$	(0,01) \$
30 juin 2014	41 852 \$	(603 716) \$	(0,01) \$
31 mars 2014	48 815 \$	(325 717) \$	(0,01) \$
31 décembre 2013	32 690 \$	(314 528) \$	(0,01) \$
30 septembre 2013	39 989 \$	(269 241) \$	(0,01) \$

Liquidité

La Société finance ses activités principalement par la vente de ses actions. La Société considère également d'autres alternatives de financement, tel que du financement par entreprise en coparticipation et/ou par la vente de redevances.

Au 30 juin 2015, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements temporaires de la Société totalisaient 558 923 \$ comparativement à 1 916 083 \$ au 31 décembre 2014. Le fonds de roulement au 30 juin 2015 était de 335 079 \$ comparativement à 1 580 290 \$ au 31 décembre 2014. La diminution du fonds de roulement résulte des dépenses corporatives continues de la Société et des coûts se rapportant à son programme d'exploration 2015 sur ses propriétés.

Le fonds de roulement disponible de la Société sera insuffisant pour fournir à la Société un financement adéquat afin de couvrir son budget de frais généraux administratifs et de rencontrer ses obligations à court terme. Par conséquent, la Société devra obtenir du financement supplémentaire.

Ressources en capital

La Société s'est engagée à effectuer des travaux de prospection et d'exploration admissibles pour un montant de 1 336 800 \$ d'ici le 31 décembre 2015 en lien avec les financements accreditifs réalisés en 2014. Au 30 juin 2015, la Société a engagé 846 992 \$ de dépenses admissibles.

Il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales pourrait avoir des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs. Dans un tel cas, la Société indemniserait chaque souscripteur d'actions

accréditatives pour les impôts supplémentaires à payer par le souscripteur à la suite de l'échec de la Société à renoncer aux dépenses admissibles comme convenu.

Au 30 juin 2015, la Société avait déposé auprès du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole des montants de 91 760 \$ et 24 000 \$ respectivement à titre d'exécution partielle de ses obligations de garanties financières requises pour les coûts de restauration des sites Astoria et Augmitto. La Société estime que le montant total des coûts de restauration pour ces sites, tel qu'exigés par les autorités gouvernementales précitées, sera d'approximativement 592 000 \$ et 24 000 \$ respectivement. La Société est présentement en discussion avec les autorités gouvernementales pour l'approbation du plus récent plan de fermeture de ces sites miniers et du montant des coûts de restauration qui y est prévu. La Société est de plus en attente d'une réponse des autorités concernant le montant et la forme des garanties supplémentaires pouvant être requises.

Estimations comptables critiques

L'établissement d'états financiers consolidés intermédiaires résumés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La base d'établissement d'états financiers consolidés intermédiaires résumés, incluant le recours à des estimations et des jugements, et les principes comptables importants sont inchangés comparativement à ceux énoncés dans la note 4 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

Les jugements critiques posés lors de l'évaluation de méthodes comptables adoptées sont liés à la comptabilisation des transactions avec Cancor et Cogitore qui ont été enregistrées comme une acquisition d'actifs étant donné que Cancor et les actifs acquis de Cogitore ne correspondent pas à la définition d'une entreprise selon IFRS 3, *Regroupement d'entreprises*.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier sont les suivantes:

- Recouvrabilité des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation;
- Évaluation des crédits d'impôt relatifs à des ressources et des crédits de droits miniers remboursables;
- Évaluation de la provision pour remise en état du site;
- Évaluation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions;
- Recouvrabilité des actifs d'impôt différé;
- Évaluation de la juste valeur des bons de souscription émis et du passif lié aux actions accréditatives.

Normes comptables futures

Les nouvelles normes suivantes ont été publiées mais n'ont pas encore été appliquées par la Société:

i) IFRS 9 - Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de l'IFRS 9, dite IFRS 9 (2014).

La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 vise les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions.

L'adoption anticipée est permise. Le retraitement des périodes antérieures n'est pas exigé et est permis uniquement si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori.

L'IFRS 9 (2014) met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers sont classés et évalués au coût amorti en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

La norme instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers.

Elle modifie également le modèle de dépréciation en présentant un nouveau modèle des « pertes sur créances attendues » pour le calcul de la dépréciation.

L'IFRS 9 (2014) comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relation et couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture. Toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture.

Des dispositions transitoires particulières ont été établies aux fins de l'application des nouvelles règles générales de comptabilité de couverture.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers consolidés de la période annuelle ouverte le 1^{er} janvier 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

ii) IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. La nouvelle norme s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017. L'application anticipée est permise.

L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et la SIC-31, *Produits des activités ordinaires – opérations de troc impliquant des services de publicité*.

La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 15 dans ses états financiers consolidés de la période annuelle ouverte le 1^{er} janvier 2017. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de cette norme n'a pas encore été déterminée.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de la communication de l'information de la Société ne sont pas efficaces car ils comportent une faiblesse importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives, d'une part, à l'autorisation, à l'enregistrement, à l'examen et au rapprochement des opérations de vente et d'achat et, d'autre part, à l'enregistrement des encaissements et au rapprochement des comptes

bancaires. Cette faiblesse importante pourrait donner lieu à des inexactitudes importantes dans les états financiers de la Société et est également considérée comme une faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société. La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Société, de son stade de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Société n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger cette lacune.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux IFRS. Ledit contrôle interne de l'information financière n'est pas efficace car il comporte les faiblesses importantes suivantes :

- il y a une séparation inadéquate des fonctions relatives tel que mentionné à la rubrique « Contrôles et procédures de communication de l'information »;
- il n'y a pas de processus formel pour identifier une perte de valeur des actifs à long terme; et
- il n'y a pas de processus formel pour évaluer la provision pour la restauration de sites.

La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Société, de son stade de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Société n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger la lacune résultant de la séparation inadéquate des fonctions.

La direction a fréquemment des discussions avec des tierces parties concernant ses propriétés minières et quant à la possibilité de former des entreprises en coparticipation et de conclure d'autres transactions. Par conséquent, malgré l'absence d'un processus formel pour identifier une perte de valeur des actifs à long terme, la direction est d'avis qu'une inexactitude importante dans l'évaluation est peu probable en raison de l'information obtenue lors des discussions avec des partenaires potentiels de l'industrie.

Quant à l'absence d'un processus formel d'évaluation de la provision pour la restauration de sites, la direction est d'avis qu'une inexactitude importante est peu probable puisque seulement deux propriétés de la Société sont assujetties à des travaux de restauration et qu'une évaluation de la provision pour la restauration des sites de ces deux propriétés est présentement en cours.

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société survenu pendant la période commençant le 1^{er} avril 2015 et se terminant le 30 juin 2015 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qui aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Divulgence d'informations de nature technique et scientifique

La personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 qui révise et approuve l'information de nature technique et scientifique divulguée dans les communiqués de presse et les autres documents d'information continue de la Société est Gerald Riverin, Ph D., P. Géo.

Transactions avec des parties liées

David Crevier, le président du conseil et chef de la direction et un administrateur de la Société, est un associé de Colby Monet s.e.n.c.r.l., un cabinet d'avocats qui a fourni des services juridiques à la Société d'un montant de 195 134 \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2015.

Au cours de la même période, une somme de 25 000 \$ a été versée à titre de redevance à Société Minière Alta Inc., une société dont G. Bodnar jr, un administrateur de la Société, est le seul actionnaire.

Information sur les actions en cours

Le capital autorisé de la Société consiste d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A dont 233 792 001 étaient émises et en cours au 14 août 2015. À cette date, la Société avait également des options et des bons de souscription en cours visant l'achat d'un total de 19 313 926 actions à des prix variant de 0,08 \$ à 0,30 \$ l'action.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels à l'égard de la Société sont disponibles sur SEDAR au www.sedar.com.